

heures et demie, pour finir à sept. 2o. Les plus jeunes élèves se couchent immédiatement après la prière du soir.



UNIFORME, &c.

Les pensionnaires ne doivent jamais paraître hors des dortoirs sans l'habit du collège, qui consiste en un capot de drap bleu avec nervures blanches, et une ceinture de laine verte. Lorsqu'il sortent du Séminaire, ils doivent de plus être couverts d'une casquette de même étoffe et de même couleur que le capot, portant aussi une nervure blanche. En hiver, le bas de la casquette est revêtu d'une bande d'astracan.

Les élèves doivent être pourvus d'habits et de linges de corps et autre en quantité suffisante pour être toujours dans un état de propreté convenable. Les effets que leurs parents doivent leur fournir, outre les habits, sont :—pour le dortoir, une valise ou coffre propre à contenir leur linge et leurs habits, un *baudet*, un matelas, un traversin, un ou deux oreillers, des draps, des couvertes, un couvre-pieds, des taies d'oreiller, une couple de bonnets, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, un ou deux peignes, du noir et des brosses pour les souliers, des